

73001 CHAMBERY - CEDEX

Le 13 juin 1998

Monsieur le préfet
Château des Ducs de Savoie

73000 CHAMBERY

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer des raisons de notre marche silencieuse de ce jour. Elles concernent les poursuites faites par la justice française à l'encontre du Dr Ryke Geerd HAMER en Allemagne, et de sa représentante en France : Madame Andrée SIXT, à CHAMBERY.

Le 17 septembre 1996, Madame Andrée SIXT a été mise en examen et maintenue sous contrôle judiciaire, cela fait 21 mois.

Madame Andrée SIXT, Présidente de l'Association AMIS DE DIRK-ASAC, assurait l'information et la diffusion de la Médecine Nouvelle conformément aux statuts de l'Association.

Le 03 septembre 1996, elle obtint du Secrétaire d'Etat à la Santé, qu'une délégation se rende à son Ministère. Le rendez-vous était fixé pour le 20 septembre 1996.

Or, le 17 septembre 1996, elle a été arrêtée sur commission rogatoire, traitée en criminelle. Il lui a été interdit d'honorer son rendez-vous, sur ordre du Juge d'Instruction, qui l'a mise sous contrôle judiciaire, contrôle encore en vigueur à ce jour.

Comment peut-on, aujourd'hui, en France, pays des droits de l'homme, priver quelqu'un de sa liberté pour seul motif de connaître et de diffuser une découverte scientifique ?

C'est une injustice très grave qui se passe dans votre ville, dans notre pays.

Nous sommes venus de toutes les régions de France, et de l'Etranger pour que les responsables compétents du Gouvernement Français écoutent et prennent en considération notre demande de libération de Madame Andrée SIXT.

Le 13 novembre 1997, le procureur général près la cour d'appel de CHAMBERY a adressé une commission rogatoire à l'encontre du Dr HAMER à KÖLN (Allemagne). Mais quel est son délit ?

Est-ce celui d'avoir découvert des lois biologiques fondamentales, intervenant dans tous les cas de cancer, et aussi pour toutes les maladies ?

Ces découvertes scientifiques inédites et essentielles ont été vérifiées exactes et reproductibles. Elles ne sont pas contestées, mais elles sont interdites dans les Facultés et les hôpitaux.

En France, les Autorités le savent et se taisent. Cette situation est inacceptable.

Il y a quelques mois, le Premier Ministre, Monsieur Lionel Jospin, a affirmé la volonté du Gouvernement de donner toute sa place à la Recherche Fondamentale, estimant dangereux que la Recherche soit uniquement guidée par la demande économique et sociale.

Avec cette marche pour le droit de savoir, pour la vérité, aujourd'hui à CHAMBERY, nous entourons le Dr Ryke Geerd HAMER et Madame Andrée SIXT. Nous les assurons de notre soutien. Nous nous engageons à faire connaître leur combat pour la VERITE.

Nous demandons :

- . La liberté pour Madame Andrée SIXT
- . La liberté pour le Docteur R. G. HAMER
- . Le respect de nos libertés individuelles
- . La VERIFICATION des découvertes du Dr HAMER
- . La VERITE scientifique sur le cancer

Aidez-nous à nous faire entendre des autorités compétentes !

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous porterez à notre démarche et nous vous prions d'agréer, l'expression de notre considération.

L'Association AMIS DE DIRK - ASAC
Les sympathisants, les adhérents, les amis de la
Médecine Nouvelle.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES ou N° carte IDENTITE	SIGNATURES
------	---------	----------------------------------	------------

reçu ce 13 juin 1998

me pété en de la Sté ds Amis de Dirk



Dr. BOUEAT